

Réussir votre Projet Piscine

FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELS DE LA PISCINE



Votre piscine,
vos placement bonheur





VOTRE PISCINE,

tellement de sources de bonheur !

- **Vivre des moments de bonheur en famille** : votre piscine deviendra très vite un lieu privilégié de jeu, de joie partagés en famille ou avec des amis.
- **Redécouvrir les plaisirs simples et sains de l'eau** : se rafraîchir, nager, se détendre.
- **Apprendre à nager** : votre piscine sera le meilleur endroit pour se familiariser avec l'eau et apprendre à nager.
- **Évacuer le stress** : 30 min dans la piscine après la journée de travail permet de se "régénérer", d'être plus disponible pour la soirée en famille.
- **Faire le plus beau des cadeaux à vos enfants et petits-enfants** :
 - Ils prendront du plaisir à pratiquer des loisirs sains.
 - À l'adolescence, ils aimeront rester à la maison et y inviter leurs amis.
- Plus tard, ils prendront toujours plaisir à venir et revenir profiter de votre maison et... de sa piscine.
- **Faire de l'exercice, agir pour sa santé, s'offrir une source unique de bien-être, faire du sport chez soi !**
- **Embellir son jardin et son cadre de vie** : une fois installée, votre piscine deviendra un nouvel espace de vie.
- **Valoriser son patrimoine** : votre piscine est un véritable investissement qui valorisera votre propriété.
- **Faire des économies sur son budget loisirs** : quand on a la chance de disposer d'une piscine chez soi, on ressent moins le besoin de s'évader.



Une piscine familiale réalisée avec un professionnel confirmé **c'est simple !**

La meilleure façon de profiter des plaisirs d'une eau saine en toute sécurité et toute simplicité.

Les secrets ? Un bassin sécurisé et étanche + un système de filtration et de désinfection purifiant et recyclant l'eau.



Quelques idées reçues...

Piscines : un rêve inaccessible ? Déjà 1 400 000 familles équipées, pourquoi pas vous ? Il existe aujourd'hui un large choix pour tous les budgets. De plus, s'agissant d'un investissement immobilier, votre piscine peut être financée à crédit.

Piscines et consommation d'eau : Votre piscine familiale ne consommera pas plus d'eau que votre lave-linge. La consommation de l'ensemble des piscines familiales françaises ne représente que 0,1 % de la consommation totale d'eau en France.

Piscines et sécurité : la piscine est parmi tous les lieux de baignade l'endroit le plus sûr pour apprendre à nager et pour se baigner. La France est le seul pays européen à disposer d'équipements de sécurité normalisés et obligatoires.

Piscine et entretien : les piscines modernes sont simples et économiques d'entretien. Parlez-en avec votre piscinier qui vous conseillera la formule la mieux adaptée à votre projet.

Piscine et urbanisme : dans la plupart des cas, une simple déclaration préalable de travaux suffit. Votre piscinier peut vous aider à la rédiger.

**“Pisciniste”
ou “Piscinier”** ?

Les professionnels spécialistes qui se consacrent exclusivement au métier de la piscine s'appellent des “pisciniers”.

COMMENT BIEN CHOISIR votre piscine ?

3 étapes pour guider votre choix

- 1 Imaginez votre piscine, sa forme, sa taille, son design et son implantation dans votre jardin.
- 2 Définissez votre niveau d'implication :
 - a. souhaitez-vous une piscine "prête à la baignade" ?
 - b. préférez-vous un Kit et l'assistance d'un professionnel ?
 - c. préférez-vous monter votre kit vous-même ?
- 3 Choisissez les équipements les mieux adaptés à votre projet :
 - a. dispositif de traitement et de désinfection de l'eau
 - b. équipements de sécurité
 - c. équipements de confort et d'intégration de votre piscine dans votre jardin : plages, escalier, robot nettoyeur, couverture, rideau ou abri protecteur, nage à contre courant, buses de massage...



Garanties et engagements

Des garanties selon les prestations contractuelles que vous aurez choisies :

Piscine "prête à la baignade" : le piscinier que vous aurez choisi prendra la responsabilité de l'installation et vous fera bénéficier d'une assurance décennale construction pour laquelle il doit être assuré (conseil : demandez lui son attestation d'assurance décennale de l'année en cours).

Piscine en Kit à monter soi-même : vous prenez la responsabilité de l'installation, votre piscinier garantit le matériel fourni.

Les engagements des membres de la Fédération des Professionnels de la Piscine : les pisciniers membres de la FPP se sont tous engagés au travers d'une charte que vous pouvez consulter sur www.piscine-bonheur.fr

VOTRE PISCINIER FPP